



FORMATION RENOUVELLEMENT DE MANDAT MEMBRE DU CSE (HORS CSSCT)

Présentation

Objectifs de la formation

Mettre à jour ses connaissances pour exercer sa mission SSCT dans le cadre d'un renouvellement de mandat.

Compétences visées

- Devenir acteur du changement dans l'entreprise, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail
- Compétences génériques pour l'action : savoir animer, informer, organiser, négocier, réguler...
- Participer à la démarche globale de prévention des risques
- Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSSCT et de ses membres
- Exercice du droit à l'information et à la consultation du CSSCT

Prérequis

- Être membre du CSSCT

Personnes concernées

- Être membre élu du CSE (titulaire ou suppléant) ou membre de la CSSCT

Durée

- 3 jours soit 21h

Intervenants

- Formateur CSE/SSCT

Pédagogie

- Alternance de théorie et pratique
- Pédagogie active qui favorise les échanges et la communication, source d'enrichissement et de dynamique de groupe, ainsi que les confrontations et le partage d'expériences

Nombre de participants

- 1 à 10 participants

Attribution finale

- Attestation de formation SSCT/CSE
- Formation dispensée par un organisme agréé par le Ministère du Travail (réf. Art. L2315-17 du Code du travail)

Évaluation

- Évaluation continue tout au long de la formation
- Attestation d'assiduité remise à l'issue (réf. Art. R2315-15 du Code du travail)



Programme

Cette formation pratique agréée par le **Ministère** du travail fournit les outils nécessaires à la réalisation des missions d'élu CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail (SSCT). Elle s'adresse aux **élus CSE** en renouvellement de mandat d'entreprises de plus de 11 salariés.

La loi santé au travail (article L2315-18 du code du travail) prévoit que les membres du CSE suivent une formation d'une durée de 3 jours dans le cadre d'un renouvellement de mandat pour tous les élus du CSE quelle que soit la taille de l'entreprise.

JOUR 1

- Quizz début de formation
- La prévention en milieu professionnel
- La composition du CSE (salarié protégé)
- Le règlement intérieur du CSE
- Les attributions du CSE et les heures de délégation
- Les élections partielles, la démission d'un membre CSE
- Plan d'action, PAPRI Pact, bilan de prévention
- Les documents accessibles au CSE
- Les BDESE
- Les règles de fonctionnement du CSE (ordre du jour et procès verbal)

JOUR 2

- Risques Psycho Sociaux et positionnement
- Analyse des Accidents du Travail les différentes méthodes d'analyse
- Identifications des risques encourus
- Plan d'action
- Problématique de l'accident de travail : rapport des faits et rédaction
- DUERP, modification et enrichissement

JOUR 3

- La réglementation relative aux inspections SSCT
- Préparation d'une inspection son déroulement et l'analyse de poste
- Schéma d'une inspection et compte rendu
- Les autres commissions au CSE
- Améliorer ses pratiques en Santé Sécurité au Travail
- Bilan et évaluation de la formation

OFPS Île de France

Satisfaction pédagogie : 93%

Taux de réussite : 100%

Réf. Art. L2315-18 — R2315-8 à R2315-22
du Code du travail — Loi n°2021-1018 du 2 août 2021